

# Compte Rendu du conseil municipal du 5 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

**Présents** : Thierry BONCOURRE, Philippe BONIFAS, Stéphanie COULOMB , Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Patricia SISTAC, Serge DUPRAT, Arlette DARBAS

**Absent** : Éric ARAUJO

**Secrétaire** : Thierry BONCOURRE a été nommé secrétaire de séance

## **Monsieur le Maire informe avant l'ouverture qu'à partir de ce jour tous les conseils municipaux seront enregistrés**

### **Ordre du Jour**

#### **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2018**

Monsieur le maire informe le conseil que des rectifications ont été demandées.

Monsieur le maire procède à la lecture des modifications à savoir :

**Point sur le comité des fêtes** : Monsieur le maire pose une option sur le dire au sujet des comptes 2017 mais soutient ne pas avoir vu Monsieur MAZIERES se retirer du vote.

\* **Parole de Claude MAZIERES** qui insiste sur son retrait au moment du vote et mentionne que des personnes lui ont dit qu'il n'était pas nécessaire de sortir mais dorénavant il sortira pour les votes où il ne peut pas participer.

\* **Parole de Thierry BONCOURRE** qui soulève que Claude MAZIERES n'a pas précisé qu'il se retiré du vote.

\* **Parole d'Arlette DARBAS** qui affirme que Claude MAZIERES s'est retiré du vote.

\* **Parole de Claude MAZIERES** : « ne polémiquons pas »

\* **Parole d'Arlette DARBAS** qui ne pensait pas faire de polémiques. Il lui arrive de modifier des erreurs mais jusque là ça ne lui a pas été reproché

\* **Parole de Jean-Claude BLANC** » le compte rendu est établi par la secrétaire et on remet en doute la qualité de son travail . Cela me gêne »

\* **Parole d'Arlette DARBAS** : « non, ce n'est pas vrai »

\* **Parole de Jean-Claude BLANC** « des modifications ont été faites et nous passerons au vote après »

\* **Parole d'Arlette DARBAS** : » ne remet pas en cause le travail de la secrétaire. Il est difficile de faire un compte rendu exact »

\* **Parole de Jean-Claude BLANC** : Toutes les rectifications sont validées sauf celle du retrait du vote de Claude MAZIERES car je ne l'ai pas vu ni entendu.

## **Point sur l'Association Patrimoine :**

- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** : pas d'opposition à noter que Claude MAZIERES et Arlette DARBAS se retirent du vote.
- \* **Parole d'Arlette DARBAS** s'interroge du « pourquoi accepter une partie et pas l'autre ».
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** indique qu'il a regardé au moment du vote et qu'il n'a pas vu que le retrait au vote.
- \* **Parole de Thierry BONCOURRE** qui se souvient très bien du vote et c'est parole contre parole
- \* **Parole de Claude MAZIERES** : « ce n'est pas parole contre parole mais des faits contre des « conneries » - il faut arrêter la polémique ». Claude MAZIERES souhaite juste terminer en insistant sur le fait que certaines personnes du public étaient présentes et elles peuvent écrire et peuvent dire ce qu'elles ont entendu et « si vous le permettez on leur demandera d'écrire ce qu'elles ont entendu »\*
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** : Il n'y aura plus de problème car tout est enregistré
- \* Parole de Claude MAZIERES qui se moque de l'enregistrement. Il insiste que le compte rendu du 23 mai
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** ce qui le gêne ce ne sont pas les rectifications qui sont écrites mais la mise en doute de la parole de la secrétaire
- \* **Parole de Claude MAZIERES** signale « qu'il était secrétaire de séance et sauf que systématiquement et c'est normal et de coutume ici, c'est la secrétaire qui fait les comptes rendus donc j'ai été particulièrement vigilant, car il y a mon nom en tant que secrétaire à ce qui s'est raconté et lors de la séance précédente ; j'avais signalé que les comptes rendus devaient retracer ce qui était dit dans les conseils municipaux »
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** qui accepte les modifications apportées concernant la journée citoyenne
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** qui insiste sur le taux de 40 % suite à une information donnée par Sébastien VINCINI. Toutefois, le taux sera entre 5 et 40 % car la commune va demandé la DETR. Par conséquent, le taux sera révisé.
- \* **Parole d'Arlette DARBAS** qui ne pense pas que la secrétaire se soit plainte ; d'ailleurs elle fait des comptes rendus qui sont très fiables. Elle pensait aider la secrétaire dans son travail car cette dernière lui demande souvent de relire.
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** qui ne voit pas d'inconvénients qu'Arlette Darbas aide la secrétaire
- \* **Parole de Claude MAZIERES** qui dit que « l'on peut modifier car c'est la vérité »
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** interpelle Claude MAZIERES en lui demandant de se justifier de son intervention étant donné que c'est Arlette DARBAS qui a fait les modifications
- \* **Parole de Claude MAZIERES** qui répond « J'ai lu car les deux comptes rendus qui ont été envoyés au conseil et j'ai validé les modifications d'Arlette. J'ai noté des choses et je ne les ai pas inventé
- \* **Parole d'Arlette DARBAS** qui intervient « ce n'est pas du mot à mot mais j'ai modifié pour que ce soit plus compréhensible »
- \* **Parole de Jean-Claude BLANC** qui valide les modifications jusqu'à la fin. Le compte rendu sera rectifié sera voté au prochain conseil.

**Intervention de Claude MAZIERES** : « Ce qui signifie, que dans le paragraphe du Comité des Fêtes, il n'a pas été mentionné que « n'est pas en possession des comptes de 2017 » ? .Il interpelle Monsieur le Maire : « ça tu ne l'as pas dit ? »

**Réponse de Jean-Claude BLANC** : « Peut être que je l'ai dit. J'ai juste mentionné qu'il n'y avait pas de bureau le soir de la réunion du 23 mai et j'ai eu le bureau le 23 mai à plus de 23h

**Parole de Claude MAZIERES** dit que « il faut savoir que le bureau ne regarde pas la mairie, il faut juste connaître la présidente car elle est la représentante. Il faut lire les textes de lois ». Il s'adresse à Monsieur le maire en lui disant « qu'il n'a pas à connaître les membres du bureau sauf pour éventuellement simple courtoisie mais les membres d'une association loi 1901 n'ont pas à être connu par le maire »  
Il demande à Thierry BONCOURRE de ne pas « rifagner »

**Parole de Jean Claude BLANC** qui demande des explications plus précises à Claude MAZIERES

**Parole de Claude MAZIERES s'adressant directement au Maire** « Tu étais en possession de tout ce que tu avais besoin en date voulue et pour cause, quand le 9 avril, tu as provoqué une réunion avec tous les membres du conseil municipal et avec tes invités, et je peux les nommés, et que vous avez voulu passer sur le « gril » la Présidente du Comité des Fêtes, qui est arrivé à se défendre sur certains points. Vous avez eu les comptes détaillés seulement vous n'avez pas voulu les voir. »

**Thierry BONCOURRE** souhaite intervenir mais Claude MAZIERES lui demande de le laisser terminer

**Thierry BONCOURRE** accepte en lui répondant «ET tu fermes ta g.... quand je parlerai »

**Claude MAZIERES** signale que c'est une insulte et répond à Thierry BONCOURRE « méfie-toi à ce que tu dis »

**Intervention de Jean-Claude BLANC**, le maire, qui signale que l'on est en conseil municipal et qu'il peut faire évacuer la salle

**Claude MAZIERES** se plaint du comportement de Thierry et signale à Monsieur le Maire doit intervenir car c'est lui l'officier de police et il reprend en disant « *vous avez voulu faire opposition au Comité des fêtes avec des précisions qui n'étaient pas des vérités car ça a servi de défaut par la suite notamment sur les comptes. Le 9 avril, la commune avait les comptes et le 23 mai, pas de comptes et il demande des explications* »

**Parole de Jean-Claude BLANC s'adressant à Claude MAZIERES**: « vous avez travaillé avec Arlette pendant 15 jours et vous arrivez avec les comptes où il manque 25 factures ! »

**Parole d'Arlette DARBAS** qui indique « sur 50 qui avaient été annoncé »

**Parole de Jean-Claude BLANC** : « Vous voulez que je valide les comptes alors que c'est l'argent de tout le monde »

**Parole de Claude MAZIERES** qui donne raison à Jean-Claude et dit « sauf que quand tu étais au manette avec l'ancienne équipe du Comité des Fêtes, vous avez attribué des subventions alors qu'il y a eu des sorties sans factures notamment payées en liquide à toi Monsieur le Maire avec des preuves, un certain voyage, mop voyages, payé par le comité des fêtes » puis il interpelle Philippe Bonifas pour lui demander son accord ; puis reprend « à Monsieur le Maire et sa femme pour un montant de 920 € et vous allez pinailler pour 19 € le soir du 9 avril mais vous n'avez pas honte ? »

**Réponse de Jean Claude BLANC** : « Pas de honte car quand il manque 25 factures, ce n'est pas 19 € »

**Parole de Claude MAZIERES** : « quelles sont ces factures ? Vous accusez et vous voulez faire « foutre en l'air » le comité des fêtes »

**Parole de Thierry BONCOURRE**: « C'est nous qui faisons tomber les comptes pratiquement à zéro ? »

**Intervention de Claude MAZIERES** : « ça ne te regarde pas toi »

**Réponse de Thierry** : Ah si ! Ça me regarde

Thierry BONCOURRE en s'adressant à Claude MAZIERES : je vais te « sortir » la loi 47-1465 du 8 août 1947 et ordonnance N°58-896 du 23 septembre 1958 relative à diverses dispositions d'ordre financier : *tout organisme subventionné dont la gestion n'est pas assujettie à la comptabilité publique et quelles que soient d'ailleurs sa nature juridique et la forme des subventions qui lui ont été attribuées par l'État, une collectivité locale ou un établissement public, est soumis aux vérifications des comptables supérieurs du Trésor et de l'inspection générale des finances ainsi qu'au contrôle de la Cour des comptes* »

**Intervention de Claude MAZIERES** : « Les associations loi 1901 n'ont pas à faire de bénéfices ni de déficit »

**Intervention de Thierry BONCOURRE**: « une subvention n'est pas un du »

**Intervention de Claude MAZIERES** : « ça n'a jamais été un du. Les motifs pour lesquels Mr BLANC a raconté le jour des loups garous le 16 mai, à différentes personnes, et par regroupement, j'ai vu que les raisons qui étaient données pour la non attribution de la subvention le 16 mai, c'est à dire avant le vote, ce qui veut dire que c'était déjà prémédité, que le vote a été orienté, d'ailleurs quand que vous avez tous levé la main en cœur pour dire non avant que le texte soit terminé, avant que le paragraphe soit lu ; c'était vraiment pathétique ».

**Intervention de Thierry BONCOURRE** : « Lors de la réunion du 9 avril, qui n'était pas une réunion publique , Arlette a dit qu'elle avait contrôlé les comptes avec toi (en s'adressant à Claude MAZIERES). Vous êtes des élus : article 432- 12 du code pénal : vous n'avez pas le droit de refaire les comptes. Vous avez voté à la subvention et vous n'avez pas le droit de refaire les comptes de l'Association ».

**Intervention de Claude MAZIERES** qui dit avoir le droit « un citoyen lambda a le droit ».

**Intervention Serge DUPRAT** en demandant l'arrêt de ces altercations et précise que c'est un conseil municipal.

**Intervention de Claude MAZIERES** insiste sur les 32 mois de comptes sous l'ancien comité

**Intervention de Philippe BONIFAS** qui stipule que l'on peut remonter à 3 ans

**Intervention de Claude MAZIERES en s'adressant à Philippe BONIFAS** « tu ne peux pas critiquer après car tu n'y es plus . Quand tu y étais tout allé bien et tu n'y es plus ca ne marche plus .... Donc, vous pouvez continuer à attaquer le comité mais j'en terminerai avec cela – quand vous refusez de donner la subvention qui est là depuis 50 ans. Le Comité des Fêtes sont des bénévoles qui prennent du temps pour faire vivre le village ; ils ne le font pas pour s'enrichir ; vous ne pénalisez pas le comité des fêtes mais les habitants de la commune et les personnes des alentours »

Parole de Jean-Claude BLANC « ce n'est pas à l'ordre du jour, nous allons continuer l'ordre du jour »

## **2 – Délibération sur la demande auprès de l'État au titre de la DETR pour l'agrandissement de la mairie**

Comme évoqué précédemment, nous pouvons envisager une subvention de 30 % du Conseil départemental étant donné que la sous préf nous donnera la DETR. Monsieur le maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions et demande de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité

## **3 – Délibération sur la subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoine à l'occasion de la Foire Artisanale**

Monsieur le maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions. Il indique que les élus adhérents à cette association se retirent du vote. Arlette DARBAS, Claude MAZIERES , Jean-Claude BLANC et Serge DUPRAT se retirent du vote car ils sont adhérents. Arlette DARBAS et Claude MAZIERES quittent la salle du conseil.

CONTRE : 2 (Thierry BONCOURRE et Philippe BONIFAS)

POUR : 2 (Mathieu FORMOSA et Patricia SISTAC)

Abstention : 1 (Stéphanie COULOMB)

Monsieur le Maire rappelle Arlette DARBAS et Claude MAZIERES.

Parole de Claude MAZIERES et Arlette DARBAS qui souhaitent connaître le résultat

Au vu de l'égalité des votes, la réponse sera donné au prochain conseil après renseignement auprès des

services compétents. Le Maire ne pouvant pas voter, sa voix ne peut pas départager.

#### **4 – Délibération sur les nouveaux statuts du SPEHA**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE qui indique que les statuts ont déjà été votés. Il faut savoir que la Communauté de Communes Terre Lauragais a récupéré la compétence de l'eau.

Le prix de l'eau a légèrement augmenté suite à l'obligation de la Sous-préfecture de s'aligner par rapport aux autres syndicats.

Approuvé à l'unanimité

#### **5 – Délibération sur l'extension de l'éclairage de l'éclairage public Impasse de Marsoula et à l'arrière de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du devis établi par le Syndicat d'Électricités (SDEHG)

Le devis s'élève à 2 461 € et le reste à charge de la commune est de 498 € pour les deux points lumineux.

Approuvé à l'unanimité

#### **6 – Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT portant la compétence assainissement**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée l'abréviation de la CLECT : Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées

Il rappelle que tous les documents concernant la CLECT ont été envoyés par mail et sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

Il souligne que ce rapport permettra l'intégration des communes suivantes : Le Vernet, Venerque, Labarthe, Lagardelle et Auribail.

Arlette DARBAS remarque que la commune de Puydaniel n'est pas impactée.

Approuvé à l'unanimité

#### **7 – Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence politique du logement et du cadre de vie**

Monsieur le maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

Approuvé à l'unanimité

#### **8 - Délibération sur l'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence "GEMAPI"**

Monsieur le maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions

Les communes concernées sont : Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Marliac, Le Vernet et Lagardelle

Approuvé à l'unanimité

#### **9 - Délibération sur l'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT portant sur la compétence "Jeunesse"**

Monsieur le maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

Ce sont les communes d'Auterive, Miremont et Cintegabelle qui possèdent des Centres de Loisirs et qui doivent reverser la somme de la CAF.

Approuvé à l'unanimité

#### **10 - Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

Il faut savoir que ce sont les routes dont la Communauté de Communes se sert. Le Chemin de Ferret devait être repris mais le coût était trop élevé par la commune.

Les communes adhérentes sont : Auterive, Miremont, Grazac, Labruyere-Dorsa, Esperce, Cintegabelle et Gaillac-Toulza.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **11 - Réflexion sur la demande des Familles Postic, Labescat et Vivian Chemin de Ferret**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande des familles précédemment citées concernant la mise en place d'un point lumineux au niveau des villas situées devant la Ferme Ferret.

Intervention de Serge DUPRAT qui propose de prévoir également un point lumineux sur le chemin de Ferret au niveau des nouvelles villas.

Voté à l'unanimité pour les deux éclairages. Une demande de devis sera demandée auprès du Syndicat d'Électricités (SDEHG).

#### **12 - Réflexion avec une éventuelle délibération sur le changement du photocopieur**

Monsieur le Maire informe que le photocopieur a subi une panne. Lors de son passage, le technicien a insisté sur la rupture de stocks des pièces de ce photocopieur. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le photocopieur a 9 ans.

Monsieur le Maire communique les 3 devis en achat dont les élus présents ont eut en possession par mail afin d'étudier les propositions en aval.

De plus, un devis de location a été également proposé par notre prestataire actuel.

Le prix pour la location s'élève à 99 € HT soit 120 € TTC soit 9 500 € HT pour 8 ans (si location)

Le devis le moins coûteux s'élève à 5 234 € HT et la page à la copie diminuée.  
La garantie est de 5 ans.

Jean-Claude BLANC interroge le conseil sur le changement ou non du photocopieur

**Intervention d'Arlette DARBAS** : « s'il tombe en panne demain, il va falloir le changer ; » la question est plutôt : est ce qu'on l'achète ou est ce qu'on le loue ? »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer le marché et partir sur un achat.

L'assemblée décide d'acquérir ce photocopieur kyocéra de Bureautique Conseil.

#### **13 - Comptes rendus des commissions de l'avancement des dossiers**

### **Passage rue de la poste vers impasse du Patit** **(Serge DUPRAT et Mathieu FORMOSA)**

Information de Jean-Claude BLANC au sujet des élus qui sont en charge du dossier du « Chemin du Presbytère ».

En 2012, il y avait eut une demande des propriétaires Blanc, Carrosse, Reznikoff, Rieumailhol, Jacob qui avaient sollicité la mairie pour acquérir ce passage. A cette époque, la commune avait décidé d'attendre la

mise aux normes de tous les propriétaires avant d'engager une consultation auprès des services compétents. Il faudrait envisager d'écrire à ces propriétaires afin de voir s'ils sont toujours prêts à acquiescer.

Mathieu FORMOSA propose de rendre visite aux propriétaires pour dialoguer avec eux.

Serge DUPRAT propose d'envoyer un courrier mais il faudrait savoir si la commune vend ou non.

Pas de décision prise.

## **Aménagement du secrétariat et extension mairie**

**(Jean-Claude BLANC, Thierry BONCOURRE, Arlette DARBAS, Eric ARAUJO, Patricia SISTAC et Claude MAZIERES)**

Parole de Jean-Claude BLANC : Aménagement du secrétariat : attente de l'ATD et du CAUE.

## **I Travaux d'accessibilité de la salle des Fêtes**

**(Thierry BONCOURRE, Stéphanie COULOMB et Philippe BONIFAS)**

Intervention de Thierry BONCOURRE qui indique que les travaux obligatoires seront engagés. En ce qui concerne les travaux plus simples, ils seront réalisés par la commune étant donné que la main **d'œuvre** représente un coût élevé.

## **Réfection du toit de l'église**

**(Jean-Claude BLANC, Claude MAZIERES et Thierry BONCOURRE)**

Thierry BONCOURRE informe que la commission ne s'est pas réunie.

**Claude MAZIERES intervient** « Vous en savez plus que nous car je n'ai pas rencontré la DRAC ; C'est vous qui devez nous dire ce que vous a répondu ces gens là par rapport à la faisabilité »

**Réponse de Thierry BONCOURRE** : »La faisabilité pour les ABF est qui veulent absolument que l'on passe par un architecte agréé pour changer les tuiles. Ça coûte très cher. D'autres communes ont déjà fait ce type de travaux sans passer par des architectes. Il faut simplement noter sur le devis « mise en sécurité du bâtiment » .... La commune n'a pas les moyens de payer un architecte ... on ferme l'église pour des raisons de sécurité «

**Parole de Claude MAZIERES** : « ce n'est pas la peine que la commission y soit car si on ne doit pas avancer cela ne sert à rien »

Intervention de Thierry BONCOURRE et Jean-Claude BLANC qui insistent sur la nécessité d'une commission de travail

**Parole de Jean-Claude BLANC** informe le conseil qu'il faut peut être aller voir des aides comme par exemple la commune de SABONNERE avec plus de 80 % de subvention.

**Intervention de Claude MAZIERES** : « Des solutions ont été proposées mais seulement on en a pas tenu compte ; Nathalie peut en témoigner ; Des dossiers ont été montés et des subventions prévues ; il faudrait peut être reprendre le dossier »

Parole de Jean-Claude BLANC : Il informe que Mme VENAT de la DRAC l'a contacté par téléphone afin de faire un point sur l'avancement des dossiers. Monsieur le Maire l'a informé qu'une commission a été mise en place.

## **Aménagement du piétonnier Route de Caujac et Mise en place d'un miroir**

**(Serge DUPRAT et Jean-Claude BLANC)**

Mme BOT du Service Routier se déplace le vendredi 6 juillet à 9h pour étudier les 2 projets.

**Mise en place d'une vidéo protection**  
**(Claude MAZIERES et Arlette DARBAS)**

Parole de Claude MAZIERES qui pensait profiter de la nacelle d'installation de la fête pour l'installer à ce moment là

**« Devenir » de la Maison à Colombage et Hangar**  
**(Thierry BONCOURRE, Arlette DARBAS et Serge DUPRAT)**

Arlette DARBAS présente le compte rendu de la réunion de la commission du 29 juin.

Cette réunion a permis de dégager 3 HYPOTHESES :

1 - **Vente séparée** : Hangar 30 000 € + 10 000 € (maison à colombage) Ce qui correspond au prix de vente globale soit la somme de 40 000 €.

2 - **Vente globale** : 40 000 €. D'après l'agence BOYREAU, le prix est trop élevé qui conseille de baisser la vente globale à 35 000 € dont on dégage 2 possibilités :

a) – Soit la vente du bien dans l'état avec une baisse à 35 000 €.

b) – Soit une vente avec démolition pour pouvoir vendre au prix du terrain : 135 € le m<sup>2</sup> ce qui fait 135 € x 190 m<sup>2</sup> = 25 650 € sans compter la démolition.

3 – **Conservation du bien afin de réaliser des travaux de restauration**

\* ***Pour les travaux d'aménagement dans le hangar*** : il y a la toiture à refaire, changement du portail pour faire passer du gros matériel ou tracteur, agrandissement sur l'arrière, électricité, sol et sanitaires mais aussi le chauffage de l'atelier. Le montant estimatif des travaux d'élève à 61 000 € HT y compris la rochelle

\* ***Pour la maison à colombage*** : Proposition de Maurice PONCET de créer un « bar du village » qui serait tenu par une association au rez-de-chaussée puis au 1er étage un lieu de stockage pour la commune ou association. Travaux d'aménagement et réparation de l'intérieur, l'eau, l'électricité et réparation du bas de la façade pour un coût approximatif de 39 000 € HT. Les peintures seraient réalisées par les employés communaux.

**Intervention de Thierry BONCOURRE** qui précise qu'un bâtiment neuf, situé à l'arrière de la salle des fêtes, présente un coût bien plus élevé (environ 150 000 €).

**Parole d'Arlette DARBAS** : pense qu'un bâtiment d'un montant de 150 000, situé à l'arrière de la salle des fêtes qui dénaturerait le cadre.

**Parole de Thierry BONCOURRE** qui indique que la priorité est aux travaux à la mairie dans un premier temps et dans un second temps, ce sera les ateliers municipaux. D'autant plus que la commune a déjà les plans. Il rajoute qu'il n'est pas possible de changer les ouvertures de la maison à colombages car la commune a une obligation de refaire à l'identique.

14 - **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil de deux questions posées par Bernard CELMA :

1 - Où en sont les ateliers municipaux ? : Réponse donnée précédemment

2 – Où en est la réparation du Karcher : Serge DUPRAT se propose de le remonter semaine prochaine

- Demande de la Directrice du RPI concernant la démolition de la cloison-placard située au 1er étage entre la salle de classe et le bureau de la Directrice. Accord de principe de la part du conseil municipal. Les travaux seront effectués et réglés par le Syndicat des Coteaux qui a la compétence.

- Monsieur le maire informe le conseil qu'il a fait la demande de réparation du minuteur du coffret sur la place car des pétanqueurs jouent le soir. Il informe également avoir accordé l'électricité pour la fête et précise que le coffret cassé doit être remis à Jean-Philippe CUGNAS Pour réparation pour remplacement. **Intervention de Claude MAZIERES** qui informe avoir remis le coffret à Mr CUGNAS directement.

- **Parole de Claude MAZIERES** qui souhaite aborder un sujet qui n'a pas été présenté ce soir. » C'est un sujet qui a créé des polémiques : les glas ont été sonnés suite au décès de Mme Rina COLA. « ; Il indique qu' »apparemment, nous n'avons pas le droit de sonner le glas comme ça ».

**Intervention de Thierry BONCOURRE** : « Ce qui est dommage, c'est que le maire n'ai pas été averti qui y avait eu un décès. Un ami ou un parent proche a le droit de sonner un glas. Il aurait fallut demander au maire l'autorisation d'accéder au coffret ».

Monsieur le Maire est au regret de ne pas avoir été mis au courant.

- **Parole d'Arlette DARBAS** :

\* demande au conseil s'il y a des remarques sur la gazette.

\* Elle souhaite savoir si le cadeau des aînés et cadeau des habitants (refusés l'année dernière) seront accordés cette année. Thierry BONCOURRE propose de le voter au prochain budget.

\* Plan canicule : le CCAS ont fait le nécessaire.

\* Une partie du Chemin de Ferret a été goudronné. Qu'en est il du reste ?

**Réponse de Thierry BONCOURRE et Jean-Claude BLANC** : Les travaux de Pool Routier vont maintenant se faire en marché autonome. Il n'y aura plus de bureau d'étude.

Séance levée à 21h50

Fait et délibéré au registre des signatures

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO (absent)	Stéphanie COULOMB	Patricia SISTAC	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		